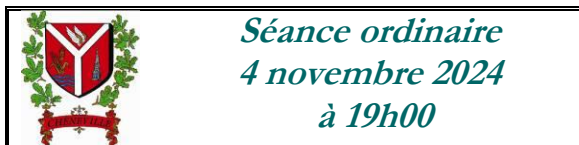


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence par des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Maryse Gougeon

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Maxime Proulx Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h devant 7 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2024-11-263

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-264

Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 15 octobre 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et de celui de la séance extraordinaire du 15 octobre 2024;

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Projet diversification des usages de l'église

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'octobre 2024.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2024-11-265

Adoption du calendrier relatif à la tenue des séances régulières du conseil pour l'année 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2025 qui se tiendront **les lundis à 19h, sauf en septembre dû au congé férié et en octobre à cause des élections, mais l'heure de la séance reste inchangée;**

Lundi 13 janvier	Mardi 7 juillet
Lundi 3 février	Lundi 4 août
Lundi 3 mars	Mardi 2 septembre
Mardi 7 avril	Lundi 1 ^{er} octobre
Lundi 5 mai	Lundi 10 novembre
Lundi 2 juin	Lundi 1 ^{er} décembre

ATTENDU QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le calendrier des séances tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2024-11-266

Fermeture pour congé des fêtes

ATTENDU QUE le congé des fêtes proposé est du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est fermée aux mêmes dates;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la période de congé des fêtes proposée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2024-11-267

Radiation de soldes de comptes en souffrance

ATTENDU QUE la directrice générale a soumis une liste de créances jugées irrécouvrables, et ce malgré l'application des mesures de recouvrement;

ATTENDU QU' il s'agit de créances provenant de taxes de terrains vacants, incluant des intérêts, qui sont dues depuis plus de 3 ans et qui ne sont pas payées;

ATTENDU QUE ces sommes sont prescrites et qu'il y a lieu de les radier des comptes à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la radiation du solde des comptes établis selon la liste présentée par la directrice générale au montant de 3 258.51\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. Dépôt du rapport final – Diversification des usages de l'église St-Félix de Valois

Le conseil reçoit le dépôt du rapport final du projet de Diversification des usages de l'église St-Félix de Valois. Le conseil en profite pour remercier la chargée de projet, Madame Mélanie Larose, qui a fait un excellent travail durant la dernière année. Le partenariat avec le conseil de Fabrique se poursuivra, sous une forme différente.

5.5. 2024-11-268

Autorisation dépôt – Demande au Programme de financement Le Canada en fête

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter un projet au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme de financement *Le Canada en fête* pour les célébrations de la Saint-Jean-Baptiste 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des Lignes directrices du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2024-11-269

Autorisation paiement facture – CIMA + - Projet égout

ATTENDU la résolution #2024-01-013 par laquelle le conseil octroi le contrat à la firme CIMA + pour les services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU la réception de la facture #22417058 au montant de 120 000.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 137 970.00 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit payée par le surplus non-affecté en attendant l'approbation du règlement d'emprunt relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2024-11-270

Remboursement crédit de taxes – Matricule 1782-45-0836

ATTENDU QUE les propriétaires du matricule 1782-45-0836 ont payé par erreur leurs taxes pour 2024 en double;

ATTENDU QUE les propriétaires du matricule demandent le remboursement du crédit des taxes qui en résulte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 1 233.67\$ pour le matricule 1782-45-0836.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2024-11-271

Remboursement crédit de taxes – Matricule 1783-88-1734

ATTENDU QUE les propriétaires du matricule 1783-88-1734 ont payé par erreur leurs taxes pour 2024 en double;

ATTENDU QUE les propriétaires du matricule demandent le remboursement du crédit des taxes qui en résulte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 1 033.46 \$ pour le matricule 1783-88-1734.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2024-11-272

Mise à jour du budget 2024 de l'Office d'habitation de l'Outaouais – Immeuble de Chénéville

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, le budget révisé 2024 de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de l'Outaouais (Immeuble de Chénéville);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget révisé 2024 de l'OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité est de 4 293.00\$;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2024-11-273

Autorisation signature de protocole d'entente – Camp de jour estival – Les 4 fers en l'air

ATTENDU QUE le conseil désire continuer d'offrir un camp de jour estival aux enfants dont les parents sont payeurs de taxes (résidentielles ou commerciales) à Chénéville;

ATTENDU QUE la compagnie *Les 4 fers en l'air* propose de nouveau ses services pour l'organisation et la gestion d'un camp de jour estival de 8 semaines, au coût de 175\$ par enfant, par semaine;

ATTENDU QU' un montant de 100\$ par enfant, par semaine est prévu au budget qui sera adopté pour 2025, donc les parents n'auront qu'à payer 75\$ par semaine pour que leur enfant fréquente le camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité désire que la coordonnatrice des Loisirs soit plus impliquée dans le camp de jour puisqu'elle est l'adulte sur place qui représente la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale, à signer, au nom de la municipalité, le protocole d'entente pour la fourniture d'un camp de jour à l'été 2025 par la compagnie Les 4 fers en l'air, lequel inclura les demandes d'implication de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. [2024-11-274](#)

Autorisation entreposage - Réserve de sable pour déneigement municipal

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir un endroit sur le territoire de Chénéville pour entreposer le sable qui sera utilisé lors du déneigement et du déglçage des chemins municipaux, lesquels seront effectués par la municipalité de Ripon;

ATTENDU QUE la compagnie 9083-7881 QUÉBEC INC. a fait une offre à la municipalité de Ripon pour l'entreposage sur son terrain situé au 86, chemin de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE l'entreposage doit respecter les normes provinciales du *Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise, sur le terrain du matricule # 1683-66-1780, l'entreposage temporaire, pour la période hivernale 2024-2025, du sable de déglçage qui sera utilisé aux fins du déneigement de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. [2024-11-275](#)

Autorisation – Achat nouveau camion

ATTENDU QUE les deux camions de la municipalité sont très utilisés et il y a constamment un conflit d'horaire entre les départements d'Urbanisme, de Voirie et des Loisirs pour leur utilisation;

ATTENDU QU' un nouveau camion est nécessaire pour régler la situation ainsi que pour assurer la sécurité l'hiver lors de l'utilisation de la remorque-dompeuse;

ATTENDU QU' à la suite d'un appel d'offres par invitation, le résultat des soumissions pour l'achat d'un camion est le suivant, excluant les taxes applicables :

- Buckingham Chevrolet Buick GMC
2024 Chevrolet Silverado 2500 : 69 693 \$
- Hawkesbury Chrysler Dodge Jeep Ram LTD
2024 Ram 72 526.50 \$
- Repentigny Chevrolet Buick GMC
2025 Silverado 2500 : 84 790.00 \$

ATTENDU QUE la soumission de Repentigny Chevrolet Buick GMC est celle qui répond le plus aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur le Maire demande le vote

VOTE

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Maxime Proulx-Cadieux	Maire			
Mme Audrey Lacasse	Conseiller	1	X	
Mme Danielle Meunier	Conseillère	2	X	
M. Alexandre Lafleur	Conseiller	3	X	
Mme Maryse Gougeon	Conseiller	4	absente	
Mme Sylvie Potvin	Conseillère	5	X	
M. Yves Laurendeau	Conseiller	6		X

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Repentigny Chevrolet Buick GMC pour un montant total de 97 485.00 \$, taxes incluses, incluant des pneus d'hiver et le plan d'entretien prolongé;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise également l'achat chez Transmission Chénéville d'une flèche et de lumières de déneigement, ainsi que leur installation, au coût approximatif de 2 441,55\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-61990-000 et soit financée par le fonds de roulement et le surplus non-affecté.

ADOPTÉE

5.13. [2024-11-276](#)

Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de construction

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le règlement de construction #2016-063, entré en vigueur le 25 octobre 2016;

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos de modifier ce règlement afin de faciliter son application;

ATTENDU QU' un projet de règlement est présenté faisant état des modifications proposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le premier projet de règlement #2024-123 modifiant le règlement de construction;

QU',

Une séance de consultation publique pour expliquer les changements apportés par les modifications aura lieu le lundi 25 novembre 2024 de 9h à midi à la mairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2024-11-277

Fin de probation – Responsable des Travaux publics

ATTENDU la résolution #2024-04-110 qui autorise l'embauche de monsieur Alexandre Tremblay à titre de Responsable des travaux publics et des parcs et terrains pour une période probatoire de 6 mois;

ATTENDU QUE, suite à des évaluations, monsieur Tremblay répond aux attentes liées au poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise l'embauche permanente de monsieur Alexandre Tremblay à titre de Responsable des travaux publics et des parcs et terrains;

QUE,

Le conseil autorise monsieur Tremblay à travailler 40 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2024-11-278

Autorisation signature entente avec matricule # 1783-06-1952 - Neige du garage municipal à disposer sur son terrain

ATTENDU le terrain du garage municipal de la rue Montfort est très petit;

ATTENDU QUE, depuis quelques années, la neige du garage est poussée et soufflée sur le terrain voisin, soit celui du matricule #1783-06-1952, avec l'accord de la propriétaire;

ATTENDU il y a lieu de signer une entente avec la propriétaire afin de mettre le tout par écrit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à signer une entente avec la propriétaire du matricule #1783-06-1952 concernant la neige qui est disposée sur son terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2024-11-279

Autorisation paiement facture – Excavation Séguin Lafleur– Pavage

ATTENDU la résolution 2024-08-203 qui octroie le mandat à Excavation Séguin Lafleur pour la réparation d’asphalte dans différentes rues de la municipalité;

ATTENDU des réparations supplémentaires de bris d’aqueduc ont eu lieu entre temps, nécessitant la réparation d’asphalte supplémentaire;

ATTENDU la facture reçue au montant de 26 258.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 30 190.14 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée aux comptes # 02-32000-621 et 02-41300-526 (financée par la réserve aqueduc (#55-91060-000)).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Dépôt d’une lettre de remerciement – Chasse au trésor 2024

Le conseil reçoit le dépôt d’une lettre de remerciement de Mario Legault du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc. concernant la collaboration de la municipalité à leur activité *Chasse au trésor 2024* qui a eu lieu le 5 octobre dernier.

C-002 Demande d’appui – Municipalité Lac-Simon – Travaux route 315

2024-11-280

Demande d’appui – Municipalité Lac-Simon – Travaux route 315

ATTENDU QUE des travaux ont lieu depuis plus d’un an sur la route 315 dans la municipalité de Lac-Simon;

ATTENDU QUE, suite à des pressions de citoyens, la municipalité de Lac-Simon demande un suivi de ces travaux au ministère des Transports (MTQ), mais ne parvient pas à l’obtenir;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Simon demande l’appui des municipalités environnantes dans sa quête de réponse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la municipalité de Lac-Simon dans sa demande d’informations concernant les travaux sur la route 315 auprès de la Commission des Transports de la MRC de Papineau et le MTQ.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

C-003 Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon – Partenariat pour 2024-2025

2024-11-281

Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon – Partenariat pour 2024-2025

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) et la municipalité de Ripon offre de nouveau le partenariat pour des activités de plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon;

ATTENDU QUE les options suivantes sont offertes:

Option 1 : Entente hivernale/printanière au coût de 816 \$
Du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025;

Option 2 : Entente estivale/automnale au coût de 663 \$
Du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025;

Option 3 : Entente annuelle au coût de 1 428 \$ (économie de 51 \$)
Du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chénéville avait adhéré au partenariat pour l'année dernière et il est estimé, selon les enregistrements compilés, qu'il y a eu plus de 137 visites du Parc par des citoyens de Chénéville, soit un achalandage similaire à l'année précédente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

La Municipalité de Chénéville adhère de nouveau comme partenaire au projet *Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon*;

QUE,

La Municipalité de Chénéville choisit l'option 3, soit l'entente annuelle, pour un montant de 1 428.00 \$;

QUE,

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Krystelle Dagenais, est autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70170-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de prêt de salle gratuite – École Adrien-Guillaume – Activité KATAG

2024-11-282

Demande de prêt de salle gratuite – École Adrien-Guillaume – Activité KATAG

ATTENDU QUE l'école Adrien-Guillaume a gagné un concours dans le cadre du programme *Dimension Sportive et Culturelle Gatineau-Ottawa*;

ATTENDU QUE le prix consiste en une activité de KATAG gratuite, sur l'heure du dîner, pour une partie des élèves de l'école;

ATTENDU QUE la directrice de l'école demande la gratuité du prêt du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt gratuitement du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois pour la tenue de l'activité de KATAG de l'école le 29 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

Monsieur le Maire fait le point sur les sujets suivants :

- **Halloween :** La température a vraiment été clémente et il y a eu une grande participation cette année encore! Monsieur le Maire remercie chaleureusement les organismes, citoyens, commerçants et conseillers municipaux qui ont participé à l'activité et ont contribué à en faire un succès.
- **Site internet :** Nous éprouvons actuellement des problématiques avec le site internet de la municipalité. Nous tentons de régler le tout le plus rapidement possible. D'ici là, l'enregistrement de la séance du conseil sera diffusé via la page Facebook de la municipalité.
- **Rôle d'évaluation :** Monsieur le Maire mentionne que le nouveau rôle d'évaluation de la municipalité a été récemment déposé. Il y aura une rencontre d'information avec Servitech en février 2025, lorsque tous les contribuables auront reçu leurs comptes de taxes. Il précise que l'évaluation foncière de la municipalité a beaucoup augmenté, à l'instar des autres municipalités qui ont déposé elles aussi leurs nouveaux rôles cette année, le tout s'expliquant avec la surenchère des valeurs des ventes de maison durant la COVID, ainsi que les nombreuses nouvelles constructions qui ont été réalisées dans la municipalité ces dernières années.
- **Spectacle d'humour :** Le 30 novembre prochain aura lieu un Gala d'humour au Centre St-Félix-de-Valois. Les billets sont en vente présentement à la mairie au coût de 20\$ chacun. Il n'y a que 200 billets disponibles, le Maire invite les citoyens intéressés à y participer à ne pas tarder pour acheter leur billet.

A) Dépôt de deux états financiers comparatifs

Le conseil reçoit le dépôt de deux états comparatifs de dépenses, lesquels sont regroupés en un même document. « Le greffier-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal. »

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2024-11-283

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 13 161 à # 13 187 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/10/2024 et dont le total se chiffre à **154 644.90 \$**, la liste des dépôts directs dont le total se chiffre à **79 993.74 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **83 051.96 \$**;

L'émission des chèques, des dépôts directs et les prélèvements représentent un montant total de **317 690.60 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2024-11-284

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'octobre 2024 au montant total de **37 358.35 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-11-285

Levée de la séance

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h36

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.